

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 17 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 11 décembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 11 décembre 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 décembre 2020
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. MORA Vincent, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAoui, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Aline DUZERT

**POUVOIRS :** M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme DESTANDAU Marylène  
Mme Aline DUZERT donne pouvoir à Mme HENault Marylène

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Fanny MESPLET

**OBJET : SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2021 - TARIFS DES SPECTACLES TAURINS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 10 DECEMBRE 2020.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-13-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 18/12/2020

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la saison festive et tauromachique, il est proposé de fixer les tarifs pour l'année 2021, des spectacles taurins et landais, suivant le tableau annexé à la présente délibération et d'arrêter un certain nombre de mesures, complémentaires,

**CONSIDERANT** que les tarifs sont identiques à ceux de 2019, exceptée la novillada piquée dont le tarif est réactualisé.

Les crédits correspondants seront inscrits en recette, au budget primitif des Fêtes, exercice 2021 :

- pour les spectacles landais : article CLAN 70631
- pour les spectacles taurins : article CORR 7062.

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, QUATRIEME Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**ADOpte** les tarifs de la saison festive et tauromachique 2021, conformément au tableau annexé à la présente délibération,

**APPROUVE** un tarif pour les jeunes de moins de 26 ans pour les corridas des fêtes et de toros y salsa :

- Tendidos Rangs 4ème catégorie : 15 €
- Tendidos couverts rangs 4ème catégorie : 10 €

**APPROUVE** le principe de l'abonnement aux spectacles taurins selon deux formules, à savoir :

- Formule FERIA : La même place choisie pour les 5 corridas des fêtes et la novillada piquée de la Feria. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria,

- Formule TEMPORADA : La même place choisie pour les 7 corridas (Feria et Toros y Salsa) et la novillada piquée de la Feria. Chaque place réservée dans le cadre de cet abonnement donnera droit à une entrée gratuite pour la finale des novilladas sans picador de la Feria et à une entrée gratuite pour la visite des toros de la Feria et de Toros y Salsa,

**APPROUVE** le principe du paiement échelonné des abonnements Feria et (ou) Temporada jusqu'à sept versements,

**APPROUVE** l'entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans, munis d'un billet, pour les spectacles suivants :

- novilladas non piquées, novillada piquée, générations champions, finale des cocardes, cornes et traditions ainsi que pour la visite des toros,

**APPROUVE** le principe d'un tarif préférentiel (-50 %) pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnateurs, dans la limite des places disponibles et adaptées à l'accueil de ces personnes, à savoir 12 places (6 places pour les personnes en fauteuil roulant et 6 places pour les accompagnateurs),

**APPROUVE** le principe d'un tarif réduit pour certaines places qui ne donnent pas une qualité d'assise égale aux autres places de la même catégorie. Celles-ci sont situées aux Gradins Supérieurs et aux Tendidos Couverts des arènes. Leurs tarifs sont calculés en appliquant une réduction de 20 % par rapport au tarif plein de la même catégorie et arrondis à l'euro,

**APPROUVE** le principe d'un tarif préférentiel dans le cadre de la journée landaise et de son spectacle landais organisé durant les fêtes pour les clubs taurins et en même temps que celles du concours landais,

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-13-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 18/12/2020

**ADJOINT** à tous ces tarifs, excepté pour les spectacles non numérotés, des frais de gestion fixés à 1.50 € par billet,

**DECIDE** d'exonérer des frais de gestion :

- Billets faisant l'objet d'un abonnement.
- Billets de Rejon vendus aux abonnés des corridas.
- Billets vendus aux clubs taurins pour le Concours Landais.
- Billets vendus aux partenaires et annonceurs pour les corridas

**APPROUVE** le principe de remboursement de billets des divers spectacles (hors frais de gestion) sur présentation du billet acheté :

- pour cause de report du spectacle. Conformément au règlement taurin, la demande devra être effectuée avant la représentation du spectacle reporté et, de toute façon, avec un délai maximum de 15 jours après l'annonce du report,
- pour cause d'annulation du spectacle. La demande de remboursement devra être effectuée dans un délai maximum d'un mois après l'annulation,
- pour cause de décès du titulaire du billet ou de l'abonnement aux spectacles taurins,
- pour préjudice subi lié à des impératifs d'organisation

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à délivrer diverses places gratuites, à caractère protocolaire, sociale et de services,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



**Julien DUBOIS,  
Maire de Dax  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Grand Dax.**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-13-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 18/12/2020

### CORRIDAS 2021

TARIFS 2021	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	CORRIDA DE REJON	NOVILLADA PIQUEE	
						Abonnés	Public
<b>TENDIDOS</b>							
BARRERA	103 €	96 €	74 €	64 €	72 €	10€(2)	20€(1-2)
C/BARRERA	98 €	91 €	67 €	59 €	64 €		
DELANTERA	90€ (1)	87€ (1)	63 €	55 €	60 € (1)		
RANGS	78 €	76 €	59 €	51 €	54 €		
RANGS (-de 26 ans)				15 €			
TABLONCILLO	90 €	83 €	63 €	55 €	59 €		
<b>TEND.COUVERTS</b>							
BALCONCILLO	83 €	74 €	59 €	51 €	55 €	10€ (2)	16€ (2)
RANGS	55 €	53 €	45 €	40 €	41 €		
RANGS (-de 26 ans)				10 €			
Tarif réduit (places inconfortables)	44 €	43 €	36 €	32 €	33 €		
<b>GRAD.SUPERIEURS</b>							
RANG 1	49 €	47 €	41 €	37 €	32 €	10€(2)	12€(2)
RANG 2,3,4,5	40 €	39 €	32 €	27 €	25 €		
RANG 6	40 €	39 €	27 €	20 €	19 €		
Tarif réduit (places inconfortables)	32 €	32 €	22 €	16 €	16 €		
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	45 €	43,50 €			30 €		10 €

### CONCOURS LANDAIS 2021

	Tarif	Tarif réduit (places inconfortables)
<b>PREMIERES (Tendidos)</b>	25 € (1)	
<b>PREMIERES (Tend. Couverts)</b>	22 €	18 €
<b>SECONDES (Tendidos)</b>	18 € (1)	
<b>SECONDES (Tend. Couverts)</b>	15 €	12 €
<b>GRADINS SUP.AXE</b>	18 €	15 €
<b>GRADINS SUP. autres</b>	12 €	10 €
(1) Places réservées aux personnes en fauteuil roulant + accompagnateurs	12,50 € Premières (Tendidos) 9 € Secondes (Tendidos)	

### 2021

<b>Cornes et traditions</b>	10 € (2)
<b>Génération Champions</b>	10 € (2)
<b>Génération Champions (Clubs taurins)</b>	6 €
<b>Finale des Cocardes</b>	5 € (2)
<b>Frais d'envoi</b>	6 €
<b>VISITES TOROS (Août)</b>	3 € (2)
<b>VISITES TOROS (Septembre)</b>	1 € (2)

### NOVILLADAS SANS PICADOR 2021

<b>ABONNEMENT 2 spectacles</b>	20 €
<b>Entrée Générale</b>	12€ (2)

(1) Tarif préférentiel pour les personnes en fauteuil roulant et leurs accompagnants, dans la limite des places disponibles

(2) Entrée gratuite aux jeunes de moins de 18 ans munis d'un billet gratuit

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20201218-20201217-13-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2020  
Date de réception préfecture : 18/12/2020